

✉ 5077 – Dakar – Fann (SENEGAL)

☎ : (221) 33 865 10 08 - Fax : (221) 33 825 42 83

Site Web: www.eismv.org – E-mail: contact@eismv.org - directiongenerale@eismv.org

PRESIDENCE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

.....
DIRECTION GENERALE

APPEL A CANDIDATURE AVIS DE VACANCE DE POSTE

D'AGENT COMPTABLE DE L'EISMV



L'Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaires de Dakar (EISMV) est un Etablissement public inter-étatique d'enseignement supérieur à caractère professionnel doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Elle est créée en 1968.

Dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière, elle compte quatorze Etats membres. Son organe suprême de décision est le Conseil d'administration composé des ministres chargés de l'enseignement supérieur des Etats membres.

L'EISMV lance un appel à candidature pour le poste d'Agent comptable. Le poste d'Agent comptable est ouvert uniquement aux nationalités des pays membres.

L'Agent comptable est nommé par le Conseil d'administration pour un mandat de cinq (5) ans renouvelable une seule fois.

MISSIONS

Placé sous l'autorité du Directeur Général, l'Agent Comptable a pour missions :

- ✓ de tenir la comptabilité des deniers de l'Ecole conformément au régime financier de l'EISMV;
- ✓ d'apposer sa signature conjointement avec le Directeur Général sur les titres de paiements pour le retrait de fonds domiciliés dans les comptes de disponibilité ouverts au nom de l'EISMV ;
- ✓ de soumettre un compte financier de fin de gestion chaque année au Conseil d'Administration ;
- ✓ d'astreindre à la constitution d'un cautionnement dans les modalités définies par le Conseil d'administration ;
- ✓ en contrepartie il a droit à des indemnités spéciales fixées par le Conseil d'administration.

QUALIFICATION

Le candidat au poste d'Agent comptable est nommé parmi les fonctionnaires du corps des comptables, titulaire d'un diplôme universitaire en comptabilité/gestion et finances. Il doit :

- maîtriser l'outil informatique (Word, Excel, PowerPoint, logiciel de comptabilité SAARI) ;
- avoir une excellente aptitude au management et à la communication.

COMPETENCES

L'Agent comptable doit avoir :

- un esprit d'initiative, de travail en équipe et d'endurance ;
- un sens avéré des relations interprofessionnelles (communication accrue) ;
- une aptitude à travailler dans un environnement international ;

- une expérience de négociation de haut niveau ;
- un sens avéré des relations interprofessionnelles et être en mesure de travailler dans un milieu multiculturel ;
- connaître les organismes internationaux et leur mode de financement serait un atout ;
- l'Agent comptable doit avoir le rang de fonctionnaire international et à ce titre, il assume une responsabilité générale envers tous les Etats membres.

REMUNERATION

Le niveau de salaire est proportionnel aux qualifications et à l'expérience du candidat.

Au salaire et accessoires s'ajoutent les avantages ci-après :

- prise en charge des frais médicaux à hauteur de 80 % ainsi que ceux du conjoint et des enfants ;
- prise en charge avec un forfait trimestriel des frais de scolarité des enfants ;
- prise en charge du billet d'avion (aller/retour) pour son pays d'origine une fois tous les deux ans ainsi que pour le conjoint et ses enfants ;
- exonération fiscale sur le mobilier et les appareils importés dans les six (6) premiers mois de l'exercice ;
- exonération de l'impôt sur le revenu ;
- bénéfice de l'assurance maladie et d'une indemnité de cessation de service.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

1. une lettre de candidature ;
2. une lettre de motivation ;
3. un curriculum vitae détaillé ;
4. les copies certifiées conformes des diplômes ;
5. toutes les autres pièces pouvant valoriser le candidat ;
6. les lettres de recommandation de deux supérieurs hiérarchiques sous l'autorité desquels il a travaillé, adressée directement sous pli fermé au président du Conseil d'administration.

SOUSSION DU DOSSIER

Les dossiers doivent être adressés au Président en exercice du Conseil d'Administration de l'EISMV avant le 30 septembre 2020.

Ils doivent impérativement être transmis par le Ministre de tutelle de l'EISMV, dans le pays d'origine du candidat, le Ministre chargé de l'Enseignement supérieur, à l'adresse suivante :

Monsieur le Président en exercice
du Conseil d'Administration de
l'Ecole Inter-Etats des Sciences
et Médecine Vétérinaires de Dakar
BP 5077 DAKAR (SENEGAL)

Fait à Abidjan, le

08 JUL 2020

Le Président en exercice du CA de l'EISMV

Professeur Adama DIAWARA
Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Scientifique de la République de Côte d'Ivoire

✓ Large diffusion